

« Le taux de bas salaires devrait être suivi de près »

Pierre Concialdi, économiste et chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES)

Entretien

Vous avez participé au collectif les Autres Chiffres du chômage (ACDC). Pensez-vous que les statistiques se soient améliorées depuis septembre 2008 ?

S'agissant des chiffres de la Dares [service statistique du ministère du travail], les principales recommandations du Conseil national de l'information statistique (CNIS) ont été suivies, et les regroupements des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en cinq catégories me semblent plus pertinents. Mais c'est la communication sur ces chiffres qui pose problème : elle est fréquemment tronquée, porte généralement sur la seule catégorie A, les personnes pri-

vées d'emploi et sans activité réduite. Trop souvent aussi, le gouvernement passe sous silence les chiffres des DOM.

Quant aux statistiques du chômage présentées par l'Insee à partir de son enquête « Emploi », elles ont fait l'objet d'importants changements de méthode et de définition fin 2007, ce qui a eu pour effet de faire baisser d'un point le taux de chômage.

Comment mesure-t-on le sous-emploi en France ?

Il y a deux types de sous-emploi : le conjoncturel correspond au chômage partiel ou technique et le structurel recouvre le temps partiel contraint. Début 2008, sans même en informer le groupe de travail du CNIS, l'Insee a également changé sa définition du sous-emploi. Pour le mesurer, elle a demandé aux personnes à temps

partiel si elles souhaitaient travailler davantage et si elles étaient disponibles pour le faire au cours d'une semaine de référence. Cette dernière précision a eu pour effet de ramener de 1,4 million à 1,2 million le nombre de personnes relevant du sous-emploi. Le taux de sous-emploi a ainsi chuté en un trimestre de 5,5 % à 4,8 %.

Quelle a été l'ampleur du sous-emploi en 2010 ?

En 2009, avec la crise, le sous-emploi conjoncturel s'est beaucoup étendu. En 2010, c'est le sous-emploi structurel, le temps partiel contraint, qui a le plus augmenté. Le nombre de personnes sous-employées dans ce sens s'est accru de plus de 100 000. Le sous-emploi structurel a atteint un niveau record depuis vingt ans.

Quels indicateurs a-t-on pour évaluer la précarité ?

La précarité ne se limite pas à l'instabilité de l'emploi ou des revenus. Elle a d'autres dimensions. Mais si l'on s'en tient aux deux premières, je dirais que nous manquons pour l'évaluer d'un indicateur sur les emplois à bas salaires. Le taux de bas salaires devrait être suivi de près, comme le taux de chômage ou le taux de sous-emploi. Nous n'avons pas non plus d'éléments assez fins sur l'instabilité de l'emploi analysée à partir des trajectoires individuelles. Par ailleurs, la précarité des conditions de travail, qui se sont dégradées depuis dix ans, est une autre donnée majeure à prendre en compte. ■

Propos recueillis par C. Gu.

Pierre Concialdi a notamment publié « Non à la précarité ! » (Mango, 2007)